

Les juges et experts resteront autant que possible les mêmes pour tous les concours. Ils ne connaîtront ni les noms des fabriques qui prendront part aux concours ni ceux des fabricants. Ces noms ne seront connus que du département.

Ils donneront leur appréciation par écrit sur une feuille de rapport semblable à celle qui a été employée l'an dernier, et les beurres et fromages seront classés d'après leur notes.

Il y aura quatre classes pour le beurre et autant pour le fromage. Le maximum de points sera 100.

La première classe comprendra les produits qui auront obtenu de 97 points inclusivement à 100, la deuxième classe de 93 inclusivement à 97 et la troisième de 85 à 93. Les produits qui obtiendront moins de 85 seront classés comme beurres ou fromages inférieurs.

Chaque concurrent recevra une copie des rapports des juges et experts avec les conseils suggérés par l'examen des produits pour l'amélioration de leur qualité.

Le département publiera en outre un rapport général sur les défauts les plus communs et les plus graves remarqués dans les produits examinés à tous ces concours, ainsi que sur les moyens à employer pour les faire disparaître.

Il y aura une série de récompenses établie comme suit :

Prix en argent :

Pour 100 points.....	\$15.00
“ 99½ “ .....	14.00
“ 99 “ .....	13.00
“ 98½ “ .....	12.00
“ 98 “ .....	11.00
“ 97½ “ .....	10.00
“ 97 “ .....	9.60
“ 96½ “ .....	8.00
“ 96 “ .....	7.00
“ 95½ “ .....	6.00
“ 95 “ .....	5.00
“ 94½ “ .....	4.00
“ 94 “ .....	3.00
“ 93½ “ .....	2.00
“ 93 “ .....	1.00

\$120.00

Outre ces récompenses en argent, les fabricants qui auront obtenu 97 points et au-dessus, recevront une médaille en argent et un diplôme de première classe. Ceux qui auront obtenu de 93 points inclusivement à 97 points, recevront un diplôme de deuxième classe et une médaille de bronze.

Ces diplômes porteront la date du concours, le nom du fabricant et mentionneront le montant de la récompense en argent, ainsi que les notes obtenues.

Le département fera connaître au public, par la voie du *Journal d'Agriculture* et d'autres journaux, les noms des fabricants des deux premières classes avec les récompenses qu'ils auront obtenues.

Le but de ces concours est :

1o. De renseigner les fabricants ainsi que le public sur les défauts de fabrication à éviter et sur les moyens à prendre pour améliorer la qualité des beurres et fromages de la province ;

2o. De permettre aux propriétaires des fabriques de se rendre compte de la valeur de leur fabricant et à ces derniers de montrer leurs capacités ;

3o. C'est aussi un moyen d'exciter l'émulation des fabricants entre eux.

#### Attestation

La fabrique a-t-elle un nom spécial ?.....

Quel est ce nom ?.....

La fabrique est-elle une fromagerie, une beurrerie, ou une fabrique combinée ?.....

Combien reçoit-elle de lait en moyenne par jour dans le plus fort de l'été ?.....